

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC**

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tenue le 5^{ième} jour d'avril 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des sessions et où étaient présents Mesdames Diane Morasse Léveillé, Isabelle Denis, Messieurs Gérald Delisle, Michel Sasseville, Yves Pagé et Jean-Louis Martel sous la Présidence du Maire M. Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Benoit Caouette, directeur général adjoint, secrétaire-trésorier-adjoint est aussi présent.

RÉSOLUTION #2016-04-49 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre de jour.
3. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2016.
4. Adoption et Paiement des comptes.
5. Correspondance
6. Résolution acceptation soumission concernant l'abat-poussière.
7. Résolution demande d'aide financière pour la voirie locale (député)
8. Autres sujets :
 - a) avance de fonds vs coop pour Mars & avril
 - b)
 - c)
 - d)
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2016

Il est proposé par la conseiller, M. Gérald Delisle appuyé par le conseillère Mme. Diane Morasse Léveillé que le procès-verbal du 8 mars 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-51 ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

26075	Groupe Pages jaunes	Annuaire		114.41	\$
26076	Telus	Biblio, etc.		195.38	\$
26077	Manon Frenette	semaine	5-03-2016	756.35	\$
26078	Benoit Caouette	semaine	5-03-2016	830.51	\$
26079	Fabienne M. Gosselin	semaine	5-03-2016	341.79	\$
26080	Denise Villemure	semaine	5-03-2016	325.39	\$
26081	Frédéric Lamothe	semaine	5-03-2016	553.54	\$
26082	Christian Paré	semaine	5-03-2016	777.00	\$
26083	Minist. Rev. Qc	Contr. Empl. Fev.		6 170.46	\$
26084	Rev. Canada impôt	Contr. Empl. Fev.		2 795.79	\$
26085	Alimentation N.D.	Essence		113.31	\$
26086	ARC Informatique Coop.Sol.	Renouv. Nom domaine		97.73	\$
26087	Multiservices	Avance mars		8 400.00	\$
26088	Jean-Guy Lavoie	Dépl. Législation		359.08	\$
26089	Manon Frenette	semaine	12-03-2016	756.35	\$
26090	Benoit Caouette	semaine	12-03-2016	830.51	\$
26091	Fabienne M. Gosselin	semaine	12-03-2016	341.79	\$
26092	Denise Villemure	semaine	12-03-2016	325.39	\$
26093	Frédéric Lamothe	semaine	12-03-2016	553.54	\$
26094	Christian Paré	semaine	12-03-2016	777.00	\$
26095	Cour Mun. MRC Mékinac	Dossier Cour		193.50	\$
	26096 à 26102	Législation		2 944.92	\$
26103	Telus	fax, etc		190.10	\$
26104	Denise Villemure	Achat volumes		78.94	\$
26105	Canadien National	passage à niveau Lumières de		831.00	\$
26106	Hydro Québec	rues, etc		1 063.23	\$
26107	A.C.S.I.Q.	Congrès incendie		479.45	\$
26108	Paul Arcand	4e vers, 2015		1 198.50	\$
26109	Manon Frenette	semaine	16-03-2016	756.35	\$
26110	Benoit Caouette	semaine	16-03-2016	830.51	\$
26111	Fabienne M. Gosselin	semaine	16-03-2016	341.79	\$
26112	Denise Villemure	semaine	16-03-2016	325.39	\$
26113	Frédéric Lamothe	semaine	16-03-2016	553.54	\$
26114	Christian Paré	semaine	16-03-2016	777.00	\$
26115	Chantal Auger	Conciergerie hébergement		137.50	\$
26116	Petite Caisse	Frais poste		108.05	\$
26117	Recev. Gén. Canada	licence radio		311.00	\$
26118	Denise Leboeuf	Surplus taxes		5.00	\$
26119	Paul Arcand	Frais dépl. 2015		297.33	\$
26120	Manon Frenette	semaine	26-03-2016	756.35	\$
26121	Benoit Caouette	semaine	26-03-2016	830.51	\$
26122	Fabienne M. Gosselin	semaine	26-03-2016	341.79	\$
26123	Denise Villemure	semaine	26-03-2016	325.39	\$
26124	Frédéric Lamothe	semaine	26-03-2016	553.54	\$
26125	Christian Paré	semaine	26-03-2016	777.00	\$
26126	Alarmes Mauriciennes	Caserne		220.75	\$
26127	Ursule Arcand	conciergerie centre		125.00	\$
26128	Bell Express Vu	T.V.		99.67	\$
26129	Groupe EnvironneX	Analyse d'eau		345.28	\$

26130	Bout. Fleur mai	fleur décès		66.12	\$
26131	Groupe CLR	Loc. Padget		332.40	\$
26132	Croix Bleue	Ass. Coll. Avril		581.12	\$
26133	CSST	Contr. Employ.		704.54	\$
26134	Excavation Montauban Féd. Québ.	Loc. Machinerie		119.57	\$
26135	Municipalité	Frais poste		53.24	\$
26136	Marc Gariépy, Nettoy.	Hebergement		214.30	\$
26137	RICOH Canada	Four. Bureau	1	191.37	\$
26138	Groupe Pages Jaunes	Annuaire		114.41	\$
26139	Édit. Comm Des Chenaux	Publicité		459.90	\$
26140	Hydro Québec	Caserne	1	003.56	\$
26141	L'arsenal	Nettoyage Bunker		450.82	\$
26142	MicroGest Inform.	Four. Bureau		474.42	\$
26143	Le Nouvelliste	Avis public		956.13	\$
26144	O.M.H. ND de MTB	1er vers.		810.00	\$
26145	Sylvain Perron	Alloc. Chef		250.00	\$
26146	Paul Arcand	1er vers. Eco-cent. Machine à	1	222.50	\$
26147	Pitney Bowes	Affranchir		328.28	\$
26148	Pluritec Ingén.	Plan intervent.	5	680.34	\$
26149	Presse Commerce	Four. Bureau		272.55	\$
26150	Protection Incendie	acc. Incendie		85.20	\$
26151	Réal Huot inc.	Aqueduc ND & MTB	1	523.85	\$
26152	RRGMR de Portneuf	2e vers. Quote part	28	423.95	\$
26153	Matrec	Loc. conteneur		103.48	\$
26154	S.C.A. St-Ubalde	Entr. Batisse		40.96	\$
26155	Telus Mobilité	Cellulaires		257.54	\$
26156	Telus	Feu		70.16	\$
26157	Xérox Canada Ltée	Copies fax		14.02	\$
26158	Comité Chem. Lac Georges	Déneig. Hiver	7	350.00	\$
26159	Francis Denis	Aqueduc N.D.		190.00	\$
26160	Benoit Caouette	Aqueduc MTB		140.00	\$
			94	698.43	\$

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$94 698.43 et qu'il y a les crédits budgétaires disponible pour les dépenses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE :

- **BENOIT CAOUCETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**
 1. Nous avons remis aux élus le rapport trimestriel de janvier à mars 2016 inclusivement.
 2. Nous avons expliqué le tableau pour le coût du journal Éveil en noir et blanc ou en couleur, nous avons mentionné que nous allons faire un sondage dans le journal Éveil avant de prendre une décision.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES :**

Lettre du 1 avril 2016 pour nous informer que la semaine de la Municipalité 2016 se déroulera du 29 mai au 4 juin 2016.

- **AQDR DE MÉKINAC**
 Dans le protocole c'est les municipalités qui payent pour le Programme PAIR, soit 10\$ par mois, par personne qui utilise le service.

 Puisque pour 2015 nous avons une personne qui utilisait le service nous devons payer 120.00\$ (voir résolution #2016-04-53)
- **LETTRE DE MME GUYLAINE GAUTHIER :**
 Lettre en date du 15 mars 2016 concernant les soumissions de concassé de pierre 0 ¾ que nous avons lu au complet
- **MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN:**
 Réponse à la lettre de Mme Guylaine Gauthier concernant les soumissions de concassé de pierre 0 ¾ que nous avons lu au complet
- **ENVIRONEX:**
 Nous avons reçu les certificats d'analyses officiels pour l'eau potable pour Notre Dame et Montauban. L'eau est bonne
- **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES CABRIOLES:**
 Lettre en date du 16 mars 2016, nous demandant une aide financière pour la réalisation de l'activité (Lauréats Kathleen-Bouchard).

 IL y a 62 patineurs de Mékinac, dont 1 provient de de notre Municipalité.
 (Voir la résolution #2016-04-54)
- **PAROISSE DE SAINT-ÉLOI-LES-MINES :**
 La Fabrique Saint-Éloi-les-Mines nous remercie sincèrement pour le don de \$250.00 que vous avez versé pour la modification du système de chauffage de la Chapelle.
- **PÉTITION REMIS PAR FRANCIS DENIS :**
 En date du 9 mars 2016, M. Francis Denis a déposé une pétition signé par 10 des 12 personnes concernées pour la demande de prolongement du réseau d'aqueduc dans le village de Notre Dame, à partir de chez M. Lorenzo Perron jusque chez Mme Rolande La madeleine. Le conseil va regarder pour faire l'estimé de ce projet.
- **ASSOCIATION CHASSE ET PECHE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN :**
 Lettre en date du 26 février 2016, demandant à la municipalité une aide financière pour leur opération annuel.
 (Voir la résolution #2016-04-55)
- **MUNICIPALITÉ DE ST-UBALDE:**
 Copie de résolution adopté par leur municipalité, concernant la propriété sur les lots 5 388 1170 et 19B-5 du rang A canton Montauban.
 (Voir résolution #2016-04-56)
- **COMITÉ DES CHEMINS DU LAC-GEORGES :**
 En date du 4 avril 2016, remercie la municipalité pour sa rapidité exécution des travaux de chemins afin de rétablir la circulation dans leur secteur suite aux pluies diluviennes des derniers jours.
- **LETTRE DE ROGER ET BERNICE GAUTHIER :**
 Demande la balance de vérification Revenu et dépense du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015 ainsi que les revenus et dépenses du 1 janvier au 31

mars 2016. Ensuite, elle demande de déposer sa demande à la correspondance du conseil.

- **MME MICHELLE FRENETTE :**

Lettre nous mentionnant qu'il y a plusieurs problèmes avec la sécurité routière dans le village (arbre qui bloque la vision car trop proche de la route, arbustes et haies trop haute, surtout celle du coin de l'école. Le conseil va voir à faire corriger la situation s'il y a lieu

RÉSOLUTION #2016-04-52 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé que la correspondance soit adoptée tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-04-53 PAIEMENT DU PROGRAMME PAIR 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait partie du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que nous avons une personne qui utilise ce service;

CONSIDÉRANT que le montant à payer est de 10\$ par mois d'utilisation;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé que ce conseil autorise le paiement de 120.00\$ au programme PAIR pour 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-04-54 AIDE FINANCIÈRE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES CABRIOLES

CONSIDÉRANT que nous avons une patineuse qui provient de notre Municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que ce conseil accorde un montant de 50.00\$ pour la réalisation de l'activité (Lauréats Kathleen-Bouchard) qui aura lieu le samedi 7 mai prochain à compter de 17 heures à la salle Aubin de Sainte-Thècle.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-04-55 AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

CONSIDÉRANT que l'association a pour but de promouvoir le sport de la chasse et de la pêche sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'association sensibilise les membres ainsi que la population au braconnage et à la population terrestre aquatique

CONSIDÉRANT qu'elle travaille sur l'amélioration de l'habitat faunique;

Il est proposé par la conseillère Mme. Diane Morasse Léveillé appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil autorise le paiement de 250.00\$ à l'association Chasse et Pêche de Notre-Dame-de-Montauban pour 2016.

**RÉSOLUTION #2016-04-56 DOSSIER CHALET AU LAC
CARILLON**

CONSIDÉRANT qu'un chalet a été construit dans le secteur du Lac Carillon, sur la rue de la Sauvagine, il y a quelques années, le permis de construction ayant été émis par la Municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux pour la rénovation cadastrale, pour la Municipalité de Saint-Ubalde, il est apparu que cette propriété est située pour une partie dans la Municipalité de Saint-Ubalde et pour l'autre dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT qu'un plan préparé par les arpenteurs-géomètres Champagne et Matte démontre avec précision la ligne de division entre les deux municipalités de sorte que la partie avant du chalet (lot 3 588 170 du cadastre du Québec) du côté de la rue de la Sauvagine se situe à Saint-Ubalde alors que la partie arrière (lot 19B-5 canton Montauban), avec les bâtiments accessoires et installations septiques, se trouvent dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que des vérifications légales ont été faites et elles sont résumées dans une note interne adressée aux deux municipalités par Me André Lemay, le 11 février 2016, qui agit comme conseiller juridique pour les deux municipalités depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que les vérifications faites par le service d'évaluation démontrent que 73% du bâtiment principal se retrouve sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban alors que 27% se retrouve sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ubalde et puisqu'une municipalité ne peut pas taxer hors de son territoire, il y a lieu de procéder à une répartition de l'évaluation afin d'éviter une double taxation pour la propriété concernée;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur de la MRC de Mékinac a établi une valeur globale de la propriété et il inscrira au rôle d'évaluation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (matricule no 0289 35 2570) une valeur correspondant à 73% de ladite valeur en fonction de la date de référence pour le rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur de la MRC de Portneuf fera le même exercice en établissant une valeur globale et en attribuant 27% de cette valeur au rôle de la Municipalité de Saint-Ubalde (matricule no 0289 35 8520);

CONSIDÉRANT que concernant la taxation, chacune des municipalités émettra un compte de taxes distinct pour la portion de l'immeuble située sur son territoire de sorte que les taxes basées sur la valeur de l'immeuble s'appliqueront en fonction de la portion se trouvant sur le territoire de chaque municipalité et les taxes ou tarifications à l'unité seront appliquées en fonction du pourcentage de valeur dans chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que quant aux tarifs pour des services particuliers, les municipalités ont convenu que la tarification pour la vidange périodique des fosses septiques sera faite par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban étant donné que l'installation septique se trouve sur le territoire de cette municipalité et que cette municipalité offre le service de cueillette par l'intermédiaire de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que quant aux taxes et tarifs pour les ordures ménagères et les matières recyclables, le service de collecte étant assumé par la

Municipalité de Saint-Ubalde, c'est cette dernière qui imposera ses tarifs et taxes sur le compte de taxes la concernant;

CONSIDÉRANT que la présente entente vise à taxer équitablement la propriété concernée et éviter tout phénomène de double taxation;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la présente résolution, par chacune des deux municipalités concernées constitue l'entente entre elles, laquelle pourra éventuellement être modifiée si des nouvelles taxes ou modes de taxation étaient imposés étant entendu qu'il ne devra jamais y avoir de double taxation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

M. JEAN LOUIS MARTEL

APPUYÉ PAR :

M. YVES PAGÉ

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité acceptera les modalités de répartition et de taxation précisées au préambule;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire de l'immeuble concerné et à la Municipalité de Saint-Ubalde.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION #2016-04-57 APPROBATION SOUMISSION ABAT
POUSSIÈRES**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 3 soumissions avant la date limite de soumissions;

Voici le résultat des soumissions pour l'achat d'abat poussière :

DESCRIPTON SOMAVRAC	QUANTITÉ LITRE NOTRE DAME	QUANTITÉ LAC AUX SABLES	ANNÉE	COÛT UNITAIRE
1 an Abat poussières 35%	123000		1	0.285
chlorure de calcium		102 000	1	0.285
3 ans Abat poussières 35%	369000		3 ANS	0.305
chlorure de calcium		306 000	3 ANS	0.305
5 ans Abat poussières 35%	615000		5 ANS	0.32
chlorure de calcium		510 000.0	5 ANS	0.32
DESCRIPTON ENT. BOURGET	QUANTITÉ LITRE NOTRE DAME	QUANTITÉ LAC AUX SABLES	ANNÉE	COÛT UNITAIRE
1 an Abat poussières 35%	123000		1	0.319
chlorure de calcium		102 000	1	0.319

3 ans Abat poussières 35%	369000		3 ANS	0.329
chlorure de calcium		306 000	3 ANS	0.329
5 ans Abat poussières 35%	615000		5 ANS	0.349
chlorure de calcium		510 000	5 ANS	0.349
DESCRIPTON MULTI ROUTES	QUANTITÉ LITRE NOTRE DAME	QUANTITÉ LAC-AUX-SABLES	ANNÉE	COUT UNITAIRE
1 an Abat poussières 35%	123000		1	0.359
chlorure de calcium		102 000	1	0.359
3 ans Abat poussières 35%	369000		3 ANS	0
chlorure de calcium		306 000	3 ANS	0
5 ans Abat poussières 35%	615000		5 ANS	0
chlorure de calcium		510 000	5 ANS	0

CONSIDÉRANT que la soumission de Somavrac est la plus basse des trois soumissions ;

CONDISÉRANT que la première année est à 0.285\$/ litres et que l'année 2 et 3 est à 0.305\$/litre;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil accepte la soumission de Somavrac pour l'achat de de 123 000 litres maximum par année.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-04-58 DEMANDE D'AIDE POUR LA VOIRIE LOCALE À NOTRE DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT que ce conseil désire faire l'amélioration de son réseau routier local;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire faire l'amélioration sur la Rue Enchanté dans le secteur du Lac-Carillon;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé que ce conseil présente une aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa part des travaux au montant de 25% de l'aide financière que nous aurons obtenue.

QUE le Maire et le Directeur Général sont et soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-04-59 AVANCE DE FONDS COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN.

CONSIDÉRANT que le contrat de transfert de la bâtisse ainsi que les équipements;

CONSIDÉRANT que la coopérative a besoin de 8000\$ et 5500\$ pour le mois de mars et avril afin payer des dépenses reliées à la bâtisse et équipements;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par le conseiller M. Gérald Delisle que ce conseil autorise le paiement au montant de 13 500\$ comme avance de fonds à la Coopérative de Solidarité Multiservices Montauban.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

PUBLIC :

- **M. LORENZO PERRON** : demande des informations sur le fonctionnement du centre sportif.
- **M. JEAN LOUIS MARTEL, CONSEILLER** : explique la restructuration du centre sportif et mentionne que nous avons de bon résultat pour les 3 premiers mois de 2016.
- **MME PIERRETTE PICHE** : demande de déplacer une pancarte de 30km sur le rang Cylien ainsi quand l'abat poussière sera étendu.
- **M. BENOIT CAOUCETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT** : nous allons installer un autre panneau avec M. Jacques Trudel comme vous le demander. Ensuite pour la date de l'abat poussière se fera après le rechargement de la route en 0 ¾ de pierres. On veut faire les travaux le plus rapidement possible au printemps selon les réponses des ministères.
- **MME NICOLE GAGNON** : demande quand le pavage sera refait sur la rue St-Siméon car c'est en mauvais état.
- **M. BENOIT CAOUCETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT** : la municipalité doit terminer les travaux d'installation du nouveau réservoir d'eau dans le secteur Montauban. Ensuite, nous allons pouvoir déposer au Ministère des Affaires municipales afin de faire autorisé des travaux de voirie à même le restant de la taxe d'accise et la rue St-Siméon fait partie des travaux.

RÉSOLUTION #2016-04-60 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSDÉRANT que tous les dossiers de l'ordre du jour ont été traité;

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé que ce conseil lève l'assemblée à 20h30.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Benoit Caouette, directeur général, adjoint

Jean Guy Lavoie, Maire